

Pourquoi il faut laisser s'exprimer Nick Conrad



La liberté d'expression n'est pas faite pour échanger des opinions consensuelles. La dérive actuelle, vers la judiciarisation systématique de toute expression conflictuelle est mortifère pour le débat public et pour la démocratie.

Avec Nicolas
Moreau

Nick Conrad aurait pu rester un obscur rappeur sans intérêt et sans médiatisation, comme nos banlieues en produisent tant. Mais depuis son clip « Pendez les blancs », il incarne l'ennemi d'un peuple exaspéré par les insultes contre la France et la négation du racisme anti-blanc. (Pour rappel, ses paroles étaient « Je rentre dans les crèches, je tue des bébés blancs. Attrapez-les vite et pendez leurs parents. »).

Sorti relativement indemne des procédures judiciaires engagées à la suite de ces premières polémiques (5 000 euros d'amende avec sursis, et 1 000 euros de dommages et intérêts pour chacune des deux associations ayant porté plainte contre lui), il récidiva en mai 2019 avec un nouveau clip intitulé « Doux pays », que le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner signala à la Justice, et dont les paroles étaient « J'ai baisé la France jusqu'à l'agonie ».

LCI a révélé, le 18 novembre 2019, que cette procédure pour «apologie de crime d'atteintes volontaires à la vie aggravées» avait finalement été classée sans suite en septembre.

Une colère de moins en moins sourde

Cette annonce a donné lieu à une flambée d'indignation sur les réseaux sociaux, fustigeant le laxisme de la Justice et l'impunité de ceux qui s'en prennent à la France. Nicolas Dupont-Aignan lui-même s'est fendu d'une vidéo pour condamner cette décision du parquet de Paris.

Il a notamment dénoncé un deux poids deux mesures judiciaire, comparant les condamnations infligées à Eric Zemmour à l'impunité offerte à Nick Conrad.

Une bonne décision judiciaire

Il convient pourtant d'applaudir, pour une fois, une décision qui va dans le sens de la liberté d'expression. Les limites à celle-ci doivent être fixées avec une infinie mesure et, autant que faire se peut, se limiter aux cas de menace, d'appels à la violence ou de mise en danger d'autrui.

Le deux poids deux mesures doit évidemment être combattu, mais pas en alignant la liberté des uns sur celle des autres par le bas.

La liberté d'expression ne sert pas uniquement à parler de météo. Les opinions qui dérangent, qui choquent, qui exaspèrent, doivent

pouvoir être exprimées librement, et la Justice n'a pas vocation à être instrumentalisée à des fins de censure. Ce principe doit s'appliquer à tous.

Il faut réapprendre à combattre les opinions

Contrairement à la psalmodie antiraciste, qui a prouvé son inutilité totale avec le temps, le racisme, si stupide qu'il soit, est une opinion. Les opinions stupides peuvent être délictueuses, elles n'en restent pas moins des opinions.

Les opinions ne se censurent pas. Elles se combattent. Par l'intelligence. Par la rationalité. Par la connaissance. Par l'exclusion sociale si besoin. Mais pas par la Justice. Pas par la force. Pas par le refus de tout effort intellectuel. D'abord parce que cela ne fonctionne pas. Mais également parce que cela est mortifère pour la démocratie.

La liberté d'expression est en effet indispensable à la recherche de la vérité, à l'épanouissement personnel des individus, et au bon fonctionnement d'une démocratie.

Elle a par exemple montré ses vertus dans le cas de Nick Conrad en fournissant les preuves de l'existence d'un racisme anti blanc que les décoloniaux s'échinent à nier. A l'heure où toute la gauche ou presque s'aligne aux côtés de ces décoloniaux (et leurs alliés objectifs islamistes) dans des manifestations de la honte, ces rappels à la réalité sont précieux. Or ils ne pourraient pas exister sans liberté de les exprimer.

Liberté des uns, liberté des autres

Il convient toutefois de rappeler un prix à la liberté d'expression, que tout le monde n'est pas prêt à accepter : la liberté de choix.

La liberté implique la responsabilité, qui implique à son tour d'assumer les conséquences de ses actes. La marginalisation est une de ces conséquences logiques, pour peu qu'elle soit légalement autorisée.

Pour l'exprimer plus clairement : la liberté de Nick Conrad de déverser des torrents de haine dans ses clips doit s'accompagner d'une liberté des autres de le discriminer et le marginaliser.

Faute de quoi on prive les uns de leur liberté, autant qu'on exonère les autres de toute responsabilité. Un cocktail perdant typique de la France qui, en complément d'un intolérable deux poids deux mesures, concourt à faire monter la colère dans un pays déjà à bout.